

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

TITRE : Changements touchant l'industrie des journaux

INTRODUCTION :

Le ministère du Patrimoine canadien a l'intention de se procurer des conseils d'experts et de l'information touchant les politiques publiques relativement à la situation actuelle de l'industrie canadienne des journaux. Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour but de communiquer l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ces services au Forum des politiques publiques du Canada. Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.

CONTEXTE :

Le travail comportera : des conseils d'experts, de la cueillette d'information et des analyses incluant des tables rondes, des consultations avec des membres de l'industrie et des universitaires et de la recherche qualitative.

Le contrat proposé porte sur une période approximative de 6 mois, débutant dès l'octroi du contrat. Toutes les activités et les produits à livrer doivent être complétés avant le 31 décembre 2016. La valeur du contrat est de 200 000 \$ (taxes applicables en sus).

EXIGENCES MINIMALES ESSENTIELLES :

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'il répond aux exigences suivantes :

- Connaissances approfondie* de la situation actuelle du monde des médias, particulièrement de l'industrie des journaux (à la fois imprimés et numériques)
- Connaissances approfondies* des politiques publiques canadiennes actuelles touchant les médias, y inclus la législation, et son processus d'élaboration
- Vaste expérience** d'activités de sensibilisation relatives à des enjeux de politiques publiques telles que des panels ou des tables de discussion avec des acteurs importants de l'industrie
- Vaste expérience** d'activités d'engagement citoyen et de recherche approfondie
- Vaste expérience** dans l'élaboration de documents de politiques publiques touchant les domaines culturel et économique
- Vaste expérience** à travailler avec des représentants gouvernementaux
- Vaste expérience** dans l'organisation de discussions sur les politiques publiques
- Expérience dans la gestion de projets à coûts partagés

- Capacité à collaborer avec divers acteurs provenant de secteurs tels que le monde académique, l'administration publique et l'industrie
- Capacité à donner ou à obtenir des conseils d'experts dans les domaines juridiques et financiers
- Capacité à obtenir et à analyser des données internationales provenant de l'industrie dans les délais impartis
- Capacité à offrir des services dans les deux langues officielles

*Compréhension approfondie d'un sujet, incluant les avis divergents d'acteurs de l'industrie et les considérations politiques, économiques, juridiques, sociale et techniques afférentes. Cette compréhension serait obtenue, normalement, par l'entremise de recherches, d'engagements avec des acteurs de l'industrie et d'expérience dans l'industrie, et complétées dans la dernière année.

**Un minimum de 5 années incluant de l'expérience acquise dans la dernière année.

L'entrepreneur doit fournir une contribution financière d'un montant minimal de 70 000 \$.

Dans le cadre de son énoncé des capacités, tout fournisseur souhaitant démontrer ses capacités devra être en mesure de prouver qu'il est capable d'obtenir une contribution financière d'un montant équivalent ou supérieur auprès de ses partenaires d'affaires ou de ses associés, qui ne doivent pas être de quelque façon ou dans quelque mesure que ce soit, dans l'exercice des obligations prévues en vertu de cette entente, en situation de conflit d'intérêts, même perçu ou apparent, à l'égard de la nature des travaux qui doivent être exécutés.

CONFLIT D'INTÉRÊT :

Le fournisseur, incluant ses partenaires d'affaires ou de ses associés, déclarent qu'ils ne possèdent aucun intérêt financier dans l'entreprise d'une tierce partie qui pourrait donner ou sembler donner lieu à un conflit d'intérêts relativement à la prestation des services. S'ils acquièrent un tel intérêt avant l'expiration de l'entente, ils le divulgueront immédiatement au représentant du Ministère.

Le fournisseur ne peut faire exécuter aucune vérification ou étude par une personne, entreprise ou société commerciale qui pourrait avoir un intérêt financier direct ou indirect dans les résultats de la vérification ou de l'étude.

Le fournisseur reconnaît que les personnes qui sont assujetties aux dispositions de la [Loi sur les conflits d'intérêts](#), 2006, ch. 9, art. 2, du Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat, du Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique ou tout autre code de valeur et d'éthique en vigueur au sein d'organismes spécifiques ne peuvent bénéficier directement de l'entente.

JUSTIFICATION DU FOURNISSEUR PRÉSÉLECTIONNÉ :

L'organisation sélectionnée travaille actuellement sur la thématique de l'industrie des journaux, ce qui assurera un accès immédiat à de l'expertise récente afin de compléter le travail dans les délais impartis. De plus, l'organisation a démontré sa capacité à mobiliser des partenaires d'affaires ou des associés de l'industrie, et à obtenir des résultats concluants en consolidant les intrants de diverses sources en vue de formuler des conseils en matière de politiques publiques. Aussi, l'équipe de gestion en place possède une vaste expérience et des connaissances approfondies de l'industrie des journaux au Canada.

L'organisation et ses partenaires financiers (fondations indépendantes) participent aussi au projet avec au moins 70 000 \$ de fonds non-gouvernementaux, réduisant ainsi la contribution financière du gouvernement fédéral.

Tout titre de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux découlant de l'exécution du marché proposé demeurera celui de l'entrepreneur.

RÉPONSE :

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

La date et l'heure de clôture fixées pour l'acceptation des énoncés de capacités est le 3 juin 2016 à 14h00, HAE.

Les demandes de renseignements doivent être adressée à :

Line Séguin
Spécialiste en acquisitions et marchés
Gestion des marchés et du matériel
Patrimoine canadien
Téléphone: 819-997-2389
Courriel : pch.contrats-contracting.pch@canada.ca

Les énoncés de capacités doivent être envoyés électroniquement (par courriel) à :

Line Séguin
pch.contrats-contracting.pch@canada.ca

INFORMATION SUR LES POLITIQUES :

- Exceptions applicables aux appels d'offres en vertu du Règlement sur les marchés de l'État (RME) (10.2.1 article 6d) : les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise.
- Ce projet est assujetti aux accords commerciaux suivants :
 - Accord sur le commerce intérieur
 - Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili
 - Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie
 - Accord de libre-échange entre le Canada et le Panama
 - Accord de libre-échange entre le Canada et le Pérou
 - Accord de libre-échange entre le Canada et le Honduras
 - Accord de libre-échange entre le Canada et la Corée
 - Accord sur le libre-échange nord-américain
 - Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce